



SA au capital de 21.250.000 dinars
Divisé en 2 125 000 actions de valeur nominale
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac
RC N° B125651997

ATTIJARI LEASING a reçu la note « BB+ » à long terme
et « B » à court terme par
l'Agence de notation Fitch Ratings en date du 26 Juin 2009

**NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHÉ
OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE
DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ
«Attijari Leasing Subordonné 2009»
De 20 000 000 dinars
Emis par appel public à l'épargne**

**Prix d'émission : 100 dinars ; durée : 5 ans ; taux d'intérêt : 5,5% et/ou TMM +1% ;
Remboursement in fine**

La présente émission d'Attijari Leasing a reçu la note B+(tun)
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 22 décembre 2009

**L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement
défini par la clause de subordination**

Visa n° N° 09 - 682 / du 25 DEC. 2009 du Conseil du Marché
Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce
visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a
été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa
n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments
comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de
la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux
investisseurs.

Responsable de l'information

Mr. Kaïs CHAIBI

Chef du département Contrôle et Finance d'Attijari Leasing
Tél : 71 862 122 Fax : 71 861 545

**Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :
Attijari Intermediation**

Résidence OMAR Bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis.
Téléphone : 71.841.034 Fax : 71.847.366

Le prospectus relatif à cette émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence d'Attijari
Leasing enregistré par le CMF en date du 25 DEC. 2009 sous le n° N° 09 - 012 /

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès d'Attijari
Leasing, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès d'Attijari
Intermediation Intermédiaire en bourse chargé de l'opération, Résidence OMAR Bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennassim -
1073 Tunis.



Décembre 2009

Sommaire

FLASH – EMPRUNT SUBORDONNÉ « ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2009 » ..3	
Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées.....	6
Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D’OPERATION...Erreur ! Signet non défini.	
1.1 Responsables de la note d’opération.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Attestation des responsables de la note d’opération	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Attestation de l’intermédiaire en Bourse chargé du montage de l’opération	Erreur ! Signet non
1.4 Responsable de l'information	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION	8
2.1 Renseignements relatifs à l’émission	8
2-1-1 Décisions à l'origine de l’émission de l’emprunt subordonné :	8
2.1.2 Renseignements relatifs à l’Emission	8
2.1.3 Période de souscription et de versement	9
2.1.4 Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	9
2.1.5 But de l’émission :	9
2-2 Caractéristiques des titres émis	9
2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :	9
2.2.2 Prix d’émission et modalités de paiement	9
2.2.3 Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4 Date de règlement	10
2.2.5 Taux d’intérêt	10
2.2.6 Intérêts	10
2.2.8 Prix de remboursement	12
2.2.9 Paiement	12
2.2.10 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	12
2.2.11 Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l’emprunt	13
2.2.12 Rang de créance et maintien de l’emprunt à son rang	13
2.2.13 Garantie	14
2.2.14 Notation :	14
2.2.15 Mode de placement	17
2.2.16 Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	17
2.2.17 Fiscalité des titres.....	17
2.3 Renseignements généraux.....	17
2.3.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :	17
2.3.2 Marché des titres :	18
2.3.3 Prise en charge par la STICODEVAM :	18
2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :	18
2.4 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées	18
2.4.1 Nature du titre :	18
2.4.2 Qualité de crédit de l’émetteur :	18
2.4.3 Le marché secondaire :	19
Bulletin de souscription.....	20

FLASH – EMPRUNT SUBORDONNÉ « ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2009 »

L'emprunt subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2009 » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal au taux de 5,5% et/ou TMM +1% avec remboursement in fine pour une durée de 5 ans.

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dénomination de l'emprunt	: Attijari Leasing Subordonné 2009
Montant	: 20 000 000 de dinars
Nombre de titres à émettre	: 200 000 obligations subordonnées
Nominal	: 100 dinars par obligation subordonnée
Forme des obligations	: Les obligations subordonnées sont nominatives
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation subordonnée
Prix de remboursement	: 100 dinars par obligation subordonnée
Rang de créance	: En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.
Maintien de l'emprunt à son rang	: L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées au présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.
Date de jouissance en intérêts	: Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt porte ra jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 25/01/2009 , seront décomptés et payés à cette date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 25/01/2009 , soit la date limite de clôture des souscriptions.

Taux d'intérêt	: Les obligations subordonnées du présent emprunt « Attijari Leasing Subordonné 2009 » seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix des souscripteurs : - Fixe : 5,5% brut l'an - et/ou variable : TMM +1% brut par an.
Durée	: Les obligations subordonnées seront émises sur une durée de 5 ans.
Durée de vie moyenne	: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt subordonné.
Duration (taux fixe)	: La duration est de 4,505 années.
Taux de rendement actuariel (taux fixe)	: C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5%.
Marge actuarielle (taux variable)	La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre qui est égale à 4,38833% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,38833%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Amortissement	: Toutes les obligations seront remboursables in fine à la fin de l'échéance soit le 25/01/2015.
Souscriptions et versements	: Les souscriptions et les versements seront reçus du 11/01/2010 au 25/01/2010 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.
Clôture des souscriptions	: Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis et au plus tard le 25/01/2010. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date du 25/01/2010 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté. Les demandes de souscriptions seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.
Paiement	: Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu le 25 janvier de chaque année, auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 25/01/2011 Le premier et dernier remboursement du capital aura lieu le 25/01/2015
Régime Fiscal	: Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue des registres des obligataires	: L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées Attijari Leasing Subordonné 2009 seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.
Garantie	: Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.
Notation de l'emprunt	: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 22/12/2009 la note B+ (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente note d'opération. La note B+ à long terme correspond sur l'échelle de notation de Fitch Ratings à des créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes (+) et (-) marquent des nuances de qualité.
Cotation en Bourse	: Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing demandera l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge par la STICODEVAM	: Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2009 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.
Tribunaux compétents en cas de litige	: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.
Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées	: Droit commun régissant la représentation des obligataires

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

: Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

Nature du titre

: L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, la cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur

: Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généreux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

: Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération

Mr Khaled BEN JEMAA
Président du conseil

Mr Mohamed ELMONCER
Directeur Général

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Président du Conseil
Mr Khaled BEN JEMAA

Le Directeur Général
Mr Mohamed ELMONCER

1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé du montage de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

Attijari Inter Médiation
Le Directeur Général
Mr HAMMAMI Abdelaziz

1.4 Responsable de l'information

Chef du département Contrôle et Finance d'Attijari Leasing
Mr Kais CHAIBI
- Tél. 71 862 122 -

LA NOTICE LEGALE EST PUBLIEE AU JORT N° 156 DU 29/12/2009

Conseil du Marché Financier
Visa N° 9-682/25 DEC 2009
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil de Marché Financier

Signé: Mohamed Riha CHALGHOUH

Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'émission

2-1-1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt subordonné :

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le 23 juin 2009 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 40 millions de dinars pour le financement de son exploitation et a donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration d'Attijari Leasing réuni le 06 octobre 2009 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire subordonné d'un montant de 20 millions de dinars sur une durée de 5 ans, à un taux de 5,5%.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général d'Attijari Leasing pour réaliser ledit emprunt et revoir, s'il y'a lieu, le taux d'intérêt.

A cet effet, le Directeur Général a fixé les taux d'intérêts à 5,5% et/ou TMM+1% brut l'an, avec un remboursement in fine de l'emprunt.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'Emission

Montant : Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Produit brut et produit net de l'emprunt : Le produit brut de l'emprunt obligataire subordonné est de 20 000 000 de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent à 30 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 11 000 dinars, les frais de la BVMT sont de 3 000 dinars, les frais de la STICODEVAM pour la durée de vie de l'emprunt sont de 18 500* dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc... sont estimés à 3 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 65 500 dinars et un produit net de l'emprunt de 19 934 500 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	20 000 000	100
Total des frais**	65 500	0,328
Produit Net	19 934 500	99,673

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à taux fixe et variable

** Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend des sommes souscrites en obligations à taux variable et en obligations à taux fixe et du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt.

2.1.3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 11/01/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 25/01/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 25/01/2010 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 25 janvier 2010 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

2.1.5 But de l'émission :

Le présent emprunt obligataire subordonné s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale.

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

2-2 Caractéristiques des titres émis

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt** : " Attijari Leasing Subordonné 2009 "
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances page 13)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des obligations subordonnées souscrites délivrée par le centralisateur des titres, Attijari Intermédiation : Intermédiaire en Bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 13)
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales : livre 4 - titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

2.2.2 Prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 25/01/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 25/01/2010 soit la date limite de clôture des souscriptions.

2.2.4 Date de règlement: Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt « Attijari Leasing Subordonné 2009 » seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux fixe : 5,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6 Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 25 janvier de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le 25/01/2015 et le montant total des intérêts serait de 5 500 000 dinars si le montant serait souscrit dans sa globalité à taux fixe soit 5,5%. S'il serait souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM +1%), le montant des intérêts s'élèverait à 5 388 333 dinars (en considérant un taux nominal de 5,38833% à titre indicatif).

2.2.7 Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées seront remboursables in fine à la fin de l'échéance soit le 25/01/2015.

Tableaux d'amortissement de l'emprunt : Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT). Le taux d'intérêt variable à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1%, soit la moyenne des TMM +1%. Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux : la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois de décembre 2008 au mois de novembre 2009) majorée d'une marge de 1% soit 5,38833%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 200 000 obligations subordonnées
Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date unique de jouissance servant de base pour les besoins de cotation : 25/01/2010
Date du 1^{er} paiement des intérêts : 25/01/2011
Date de la 1^{ere} échéance en capital : 25/01/2015
Date de la dernière échéance : 25/01/2015
Taux d'intérêt nominal : - Fixe : 5,5% brut l'an
- et/ou variable : TMM +1% brut par an correspondant à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de décembre 2008 au mois de novembre 2009).
Amortissement par obligation : Remboursement In fine à l'échéance.

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

(En %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	5,87500	5,93750	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,27000	5,27000	4,70000
Février	5,87500	6,00000	5,93750	5,87500	5,00000	5,00000	5,00000	5,25000	5,31000	4,47000
Mars	5,87500	6,00000	5,93750	5,81250	5,00000	5,00000	5,00000	5,36000	5,23000	4,26000
Avril	5,87500	6,25000	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,24000	5,22000	4,30000
Mai	5,87500	5,93750	5,93750	5,50000	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,22000	4,23000
Juin	5,87500	6,00000	5,93750	5,31250	5,00000	5,00000	5,00000	5,23000	5,19000	4,25000
Juillet	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,04000	5,23000	5,19000	4,33000
Août	5,87500	6,06250	5,96875	5,00000	5,00000	5,00000	5,01000	5,18000	5,23000	4,18000
Septembre	5,87500	6,06250	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,00000	5,19000	5,17000	4,24000
Octobre	5,87500	6,00000	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,22000	5,25000	5,27000	4,2200
Novembre	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,20000	5,17000	4,2900
Décembre	5,87500	5,93750	5,90625	5,00000	5,00000	5,00000	5,33000	5,26000	5,19000	

Source BCT

Définition du TMM : Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux fixe (5,5%) :

En dinars

Échéance	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	20 000 000				
25/01/2011		0	20 000 000	1 100 000	1 100 000
25/01/2012		0	20 000 000	1 100 000	1 100 000
25/01/2013		0	20 000 000	1 100 000	1 100 000
25/01/2014		0	20 000 000	1 100 000	1 100 000
25/01/2015		20 000 000	0	1 100 000	21 100 000
Total		20 000 000		5 500 000	25 500 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée à taux fixe (5,5%) :**En dinars**

Échéance	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	100				
25/01/2011		0	100,000	5,500	5,500
25/01/2012		0	100,000	5,500	5,500
25/01/2013		0	100,000	5,500	5,500
25/01/2014		0	100,000	5,500	5,500
25/01/2015		100,000	0,000	5,500	105,500
Total		100		27,500	127,500

Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux variable (TMM +1%) : 5,38833% (à titre indicatif)**En dinars**

Échéance	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	20 000 000				
25/01/2011		0	20 000 000	1 077 667	1 077 667
25/01/2012		0	20 000 000	1 077 667	1 077 667
25/01/2013		0	20 000 000	1 077 667	1 077 667
25/01/2014		0	20 000 000	1 077 667	1 077 667
25/01/2015		20 000 000	0	1 077 667	21 077 667
Total		20 000 000		5 388 333	25 388 333

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée à taux variable (TMM +1%) : 5,38833% (à titre indicatif)**En dinars**

Échéance	VN	Amortissement	capital restant dû	intérêt brut	annuité
	100				
25/01/2011		0	100,000	5,388	5,388
25/01/2012		0	100,000	5,388	5,388
25/01/2013		0	100,000	5,388	5,388
25/01/2014		0	100,000	5,388	5,388
25/01/2015		100,000	0,000	5,388	105,388
Total		100		26,942	126,942

2.2.8 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2.2.9 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu le 25 janvier de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 25 janvier 2011.

Le capital sera payé à l'échéance soit le 25 janvier 2015 à raison de 100 dinars par obligation.

2.2.10 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**Taux de rendement actuariel (Taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir, ce taux est de 5,5%. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Marge actuarielle (Taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le premier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre qui est égale à 4,38833%, et qui est supposé cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,38833%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée Totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie est de 5 ans pour le présent emprunt subordonné.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante:

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \cdot Ft / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T Ft / (1+i)^t}$$

Où:

- T est le nombre de périodes
- Ft est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les obligations Attijari Leasing Subordonné 2009 est de 4,505 années.

2.2.12 Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance

En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garantis chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13 Garantie :

Le présent emprunt subordonné Attijari Leasing Subordonné 2009 n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.14 Notation :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 22 décembre 2009 la note B+ (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente note d'opération.

La note B+ à long terme correspond sur l'échelle de notation de Fitch Ratings à des créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes (+) et (-) marquent des nuances de qualité.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations subordonnées une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de la société

Le 26 juin 2009 Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BB + (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

La note à LT «BB+ » indique des Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heures du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette aptitude au

paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa Bank (AWB, 'BB+'/Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari Bank Tunisie (ABT).

COPIE

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings, a attribué à l'émission suivante de la société Attijari Leasing la note long terme « **B+ (tun)** ».

Emetteur	: ATTJARI LEASING
Désignation de l'émission	: « Attijari Leasing Subordonné 2009 »
Montant	: 20.000.000 de dinars tunisiens divisés en 200.000 titres subordonnés remboursables.
Prix d'émission unitaire	: 100.000 dinars tunisiens
Taux nominal	: 5,5% et/ou TMM+1% brut l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: Toutes les obligations seront remboursables in fine à la fin de l'échéance.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société Attijari Leasing à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société Attijari Leasing et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 22 décembre 2009


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



2.2.15 Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées page 18).

Les souscriptions seront reçues auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

2.2.16 Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable :

Les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 et 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3 Renseignements généraux

2.3.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Attijari Leasing Subordonné 2009 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

2.3.2 Marché des titres :

Au 31/12/2008 il existe quatre emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire, il s'agit de :

GL – 2002-1 (7 ans dont 2 ans de franchise ; 7,5%) ;
GL – 2003-1 (7 ans dont 2 ans de franchise ; 7,5%) ;
GL – 2003-2 (7 ans dont 2 ans de franchise ; 7,5% et ou TMM+1,25%) ;
GL – 2004-1 (5 ans ; 7,25% et ou TMM+1,25%).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing subordonné 2009 ».

2.3.3 Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing subordonné 2009 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.4 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

2.4.1 Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

2.4.2 Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

« Attijari Leasing S.A »

Société anonyme au capital de 21.250.000 de dinars
Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac
Registre du commerce N°125651997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

ATTIJARI LEASING est notée « BB+ » à long terme et « B » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 26 juin 2009

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ

« Attijari Leasing Subordonné 2009 »

De 20 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune

Émis par appel public à l'épargne

**Durée : 5 ans ; taux d'intérêt : 5,5% et/ou TMM +1%
remboursement in fine**

**La présente émission d'Attijari Leasing a reçu la note B+(tun)
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 22 décembre 2009**

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2009

Décision du C.A du 06 octobre 2009

25 DEC. 2009

Visa du CMF N° 09-682/ du
NOTICE LEGALE PUBLIEE AU JORT N° 156 du 29/12/2009
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°...

Je(Nous) soussigné (s) (Nom et Prénom)
Pièce d'identité
Agissant pour le compte de
Qualité
Nationalité Age Sexe

M	F
---	---

 (1)
Profession
Adresse

Déclare (ons)-souscrire à l'..... Obligations subordonnées de l'emprunt

Attijari Leasing Subordonné 2009 déposées chez
en gestion libre Compte Géré (1)

Au prix de 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de délibération et le 02/02/2010 date limite de clôture des souscriptions. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 02/02/2010 et sont remboursables annuellement à raison des intérêts annuels échus calculés au taux fixe 5,5% et/ou TMM +1%. Le capital sera remboursé à l'échéance soit 100D par obligation.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence Attijari Leasing 2009 et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de son contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre (s) d'obligations subordonnées, ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (2)

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche**

Tunis, le.....
Signature⁽³⁾

(1) Cochez la case appropriée
(2) Remplir la ligne appropriée
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »





« Attijari Leasing S.A »

Société anonyme au capital de 21.250.000 de dinars
Siège social : Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac
Registre du commerce N°125651997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

ATTIJARI LEASING est notée « BB+ » à long terme et « B » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 26 juin 2009

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ

« Attijari Leasing Subordonné 2009 »

De 20 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne

**Durée : 5 ans ; taux d'intérêt : 5,5% et/ou TMM +1%
remboursement in fine**

**La présente émission d'Attijari Leasing a reçu la note B+(tun)
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 22 décembre 2009**

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2009
Décision du C.A du 06 octobre 2009

Visa du CMF N° 09 - 682 / du 25 DEC 2009
NOTICE LEGALE PUBLIEE AU JORT N° 156. ch. 29 / 12 / 2009
BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°...

Je (Nous) soussigné (s) (Nom et Prénom) _____
Pièce d'Identité _____
Agissant pour le compte de _____
Qualité _____
Nationalité _____ Age _____ Sexe

M	F
---	---

 (1)
Profession _____
Adresse _____

Déclare (ons) souscrire à _____ Obligations subordonnées de l'emprunt

Attijari Leasing Subordonné 2009 déposées chez _____
en gestion libre Compte Géré (1)

Au prix de 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de détermination et le 02/02/2010 date limite de clôture des souscriptions. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 02/02/2010 et sont remboursables annuellement à raison des intérêts annuels échus calculés au taux fixe 5,5% et/ou TMM +1%. Le capital sera remboursé à l'échéance soit 1000 par obligation.

Je (Nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence Attijari Leasing 2009 et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de son contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre (s) d'obligations subordonnées, ci-dessus indiqués. Etant signifié que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons) (2)

- En espèces
 Par chèque n° _____ Tiré sur _____ Agence _____
 Par virement en date du _____ effectué sur mon (notre) compte n° _____ ouvert
chez _____ agence _____
La somme de (en toutes lettres) _____ représentant le montant des obligations
souscrites.

**Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche**

Tunis, le _____
Signature (1)

(1) Cocher la case appropriée
(2) Remplir la ligne appropriée
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

